



## Commission d'étude du règlement sur l'eau potable

Ce document fait le point de situation sur le règlement pour l'eau potable qui a été accepté en première lecture en fin 2016 et remis à l'étude par une nouvelle commission ad-hoc ayant reçu mandat de mettre ce règlement en conformité avec les recommandations de divers services de l'Etat du Valais.

La commission s'est réunie à trois reprises, du 15 mars au 8 mai, et a fonctionné en mode élargi, c'est-à-dire en séances conjointes avec les responsables exécutifs et administratifs du règlement.

Au terme de ces séances, les 34 points soulevés par les services cantonaux ont été évalués et des décisions prises quant à leur traitement.

Il apparaît que les problèmes les plus importants sont les suivants :

- Les services communaux n'ont pas les informations financières détaillées, représentatives et synthétisées des coûts d'exploitation, des valeurs des installations, des investissements requis pour le renouvellement, des frais de personnel et des tarifs intercommunaux
- Ils n'ont pas non plus de données techniques précises sur les volumes réellement consommés, les pertes du réseau, l'utilisation pour l'irrigation et les échanges intercommunaux.

Sans ces informations, les services communaux sont dans l'incapacité d'établir les coûts à long terme de l'utilisation du réseau d'eau et par conséquent incapables d'établir le coût réel du mètre cube d'eau consommé. Le principe du consommateur-payeur ne peut bien sûr pas être garanti dans ces conditions.

La commission recommande donc de suspendre l'élaboration de ce règlement et de mandater les études nécessaires à l'établissement de ces données, comme l'ont fait Ardon et Conthey, idéalement avec le même mandataire.

---

Ainsi fait à Vétroz, le 19 juin 2017.

DOMINIQUE KUSTER

*Président de la commission REP*